



## NOTE DE RECOMMANDATIONS DE D'A 26 :

### Construire collectivement la sécurité hydrique, un impératif

Dans de nombreux territoires, les épisodes de sécheresse s'intensifient. À mesure qu'ils deviennent plus fréquents, plus intenses et plus durables, les limites des approches centrées uniquement sur l'augmentation de l'offre en eau ou sur des réponses techniques ponctuelles apparaissent de plus en plus nettes. La raréfaction de la ressource interroge les modalités de partage de l'eau, la coordination entre usages et la capacité collective à organiser sa gestion dans la durée. Autant d'éléments au cœur de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), un concept qui traduit l'idée que bien gérer l'eau, ressource limitée et vulnérable, exige de considérer l'ensemble du cycle hydrologique, les écosystèmes et la pluralité des usages.

Formalisée lors de la Conférence Internationale sur l'eau et l'environnement qui s'est tenue à Dublin en 1992, cette approche apparaît de manière transversale dans la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Les textes y valorisent les interactions entre facteurs environnementaux, pratiques de gestion des ressources et choix de gouvernance tout en reconnaissant l'importance d'approches territorialisées et participatives. Mais la question de l'eau y reste souvent traitée sous un angle économique et utilitaire. Les rapports de pouvoir et les mécanismes de décision à l'échelle des territoires ou les interconnexions avec les écosystèmes n'y sont pas pleinement abordés. De manière plus large, les principes de la GIRE demeurent souvent symboliques ou appliqués de façon très partielle. Ils apparaissent davantage comme un référentiel normatif que comme des outils opérationnels structurant les politiques sectorielles.

Faire de la mise en œuvre concrète de la gestion intégrée et partagée des ressources en eau à l'échelle territoriale un enjeu international pourrait pourtant aider à mieux appréhender les défis actuels liés à la sécheresse. Car si la sécurité hydrique repose sur des solutions techniques, des arrangements tant institutionnels, sociaux que politiques sont indispensables pour responsabiliser les acteurs dans la prise de décision et assurer l'équité dans l'accès à la ressource.

### 1 | En quoi construire une gestion partagée de l'eau à l'échelle territoriale serait utile ?

L'eau n'est pas qu'une ressource technique mobilisée au service d'un projet économique. Autrement dit, ce n'est pas uniquement un bien à valeur marchande. C'est également - et même avant tout - un bien commun traversé par des usages, des valeurs, des intérêts et des rapports de pouvoir. Et dans de nombreux contextes de sécheresse, les difficultés tiennent moins à l'absence de solutions qu'à la coexistence de décisions fragmentées, sectorielles, et à l'impossibilité de disposer d'un espace de discussion sur les priorités collectives. Mettre en place une approche territoriale partagée de la gestion de l'eau permet de poser le doigt sur ces incohérences pour les traiter politiquement plutôt que techniquement, tout en sortant de l'implicite et du conflit. Une nouvelle logique s'installe : l'ensemble des usagers - agriculteurs, collectivités, services techniques, acteurs économiques, société civile - et non plus un petit groupe porteur d'intérêts, participe à la définition des règles, des objectifs et des limites d'usage. Cette coproduction ne vise pas l'unanimité, mais la construction de compromis discutés, révisables. Elle implique un partage des responsabilités et engage les acteurs dans une forme de redevabilité. Les décisions, y compris lorsqu'elles impliquent des restrictions, deviennent ainsi plus lisibles et légitimes.



Cette responsabilisation des différents acteurs favorise l'inclusion de groupes souvent marginalisés dans les instances de décision, parce que leurs besoins et leurs savoirs apparaissent essentiels pour définir des règles adaptées et équitables.

Les femmes et les populations en situation de vulnérabilité en bénéficient. Cette logique « inclusive » au sens large rend possible l'articulation entre échelles de décision et secteurs d'intervention. L'eau se situant au carrefour de nombreuses politiques - agricoles, alimentaires, énergétiques, environnementales et territoriales -, elle s'avère indispensable.

Organiser la gestion partagée de l'eau conduit à remplacer le cloisonnement et les prises de décisions fragmentées par une approche systémique. La stratégie d'intervention gagne ainsi en cohérence tout en tenant mieux compte des réalités physiques, sociales et économiques propres à chaque territoire, cela sans perdre le lien avec les cadres nationaux et internationaux. La gouvernance collective de l'eau joue ici un rôle central dans l'identification et la priorisation des usages afin d'assurer une allocation optimale et équitable des ressources. C'est un outil pour sécuriser les trajectoires face aux incertitudes climatiques croissantes. Plutôt que de répondre aux pénuries par des arbitrages ponctuels et d'urgence, une gestion collective encourage l'anticipation et la capacité collective à ajuster les choix dans le temps. Dans un contexte de sécheresses plus fréquentes et plus longues, cette aptitude à débattre, décider et réviser collectivement devient un facteur central de résilience territoriale.

### **Une démarche nécessaire... mais exigeante**

La gestion partagée de l'eau n'efface ni les contraintes physiques ni les inégalités sociales. Elle suppose des capacités institutionnelles, des ressources financières et des espaces de dialogue, de transparence et de contrôle effectifs qui font souvent défaut. Sans attention aux rapports de pouvoir, les dispositifs participatifs peuvent rester formels ou bénéficier principalement aux acteurs déjà dominants. L'articulation entre concertation locale, coresponsabilité et décisions réglementaires reste fragile, cela d'autant plus que les intérêts économiques sont élevés. Ces limites rappellent que la gestion partagée de l'eau n'est ni un modèle clé en main ni une garantie de consensus, mais un cadre exigeant dont les effets dépendent fortement des contextes et des modalités de mise en œuvre.

## **2 | Quelles sont les contraintes qui se posent aujourd'hui en termes de gestion de l'eau en perspective de situation de sécheresse ?**

### La fragmentation institutionnelle et sectorielle

Dans de nombreux pays, la gestion de l'eau relève de plusieurs ministères et administrations (agriculture, environnement, hydraulique, énergie, aménagement), dont les mandats se chevauchent sans coordination. Cette fragmentation se traduit par des politiques parfois contradictoires : soutien à l'irrigation d'un côté, objectifs de préservation des nappes de l'autre. En Afrique de l'Ouest, plusieurs stratégies nationales de gestion de l'eau ont aussi peine à produire des effets concrets faute de décrets d'application et de clarification des responsabilités entre échelons national et local. Ce déficit structurel crée un vide de gouvernance dans lequel les arbitrages ne sont ni assumés ni discutés collectivement.

### Les conflits d'usage liés à la hiérarchisation implicite des priorités

Lorsque la ressource se raréfie, les tensions entre usages deviennent visibles, non pas en raison de nouveaux besoins mais parce qu'ils entrent en concurrence directe. Les conflits autour des méga-bassines en France illustrent ces arbitrages non résolus entre irrigation agricole, préservation des milieux et usages domestiques. Dans d'autres contextes, comme les zones périurbaines d'Afrique du Nord, l'extension des villes pénalise souvent les usages agricoles, sans cadre clair de compensation ou de priorisation. Ces conflits révèlent l'absence de règles partagées sur ce qui est considéré comme un usage prioritaire ou un besoin essentiel en situation de pénurie. En contexte de crise humanitaire, les difficultés d'accès aux ressources sont exacerbées par les tensions susceptibles d'apparaître entre populations déplacées et communautés hôtes, par exemple.



## Les inégalités d'accès au sein d'un même territoire ou d'un même secteur

Au-delà des conflits intersectoriels, la sécheresse met en lumière des asymétries fortes entre acteurs disposant de capacités d'accès très différentes, notamment les femmes - dont l'accès au foncier reste limité - et les populations en situation de vulnérabilité. Dans l'agriculture, les exploitations les mieux équipées (forages profonds, pompes motorisées) captent une part disproportionnée de la ressource, au détriment des petits producteurs dépendants des eaux de surface ou de pluies irrégulières. Des études menées au Sahel montrent par exemple qu'en périodes sèches, certains périmètres continuent à produire tandis que d'autres sont totalement exclus de l'accès à l'eau, accentuant les inégalités économiques et sociales. De même, lorsque plusieurs collectivités partagent une même nappe ou un même cours d'eau sans mécanisme de concertation, les décisions prises localement peuvent produire des effets négatifs en aval. L'échelle hydrologique reste ainsi souvent déconnectée des échelles administratives de décision.

## Le déficit de données fiables et partagées

La gestion de la sécheresse est entravée par un manque d'informations opérationnelles sur l'état réel de la ressource. Dans plusieurs pays, les forages informels ne sont pas recensés, les prélèvements ne sont pas mesurés et les données hydrologiques sont dispersées entre institutions. Cette situation complique l'anticipation des crises et alimente la défiance : des restrictions qui ne s'appuient pas sur des diagnostics compréhensibles et accessibles sont perçues comme arbitraires. Dans certaines oasis tunisiennes, l'absence de suivi précis des nappes a contribué à une surexploitation chronique et à la salinisation des sols.

## Les contraintes politiques et géopolitiques.

Dans les territoires marqués par des conflits, des situations d'occupation ou une forte instabilité politique, l'eau devient un levier de pouvoir plus qu'un objet de gestion collective. En Palestine ou au Yémen, son accès est étroitement conditionné par des rapports de force politiques, limitant les capacités d'action des institutions locales. Même en dehors de ces contextes extrêmes, de grands projets hydrauliques peuvent cristalliser des tensions lorsqu'ils sont perçus comme servant certains intérêts territoriaux ou économiques particuliers.

## La fragilisation de la confiance dans les dispositifs de décision

L'accumulation de décisions peu transparentes, de concertations formelles sans effets réels et de projets contestés affaiblit la légitimité des institutions de gestion de l'eau. Dans certains territoires, les acteurs finissent par se lasser des processus participatifs perçus comme symboliques. Ce déficit de confiance complique l'adhésion aux règles collectives, alors même que la gestion de la sécheresse exigerait des efforts partagés et des arbitrages difficiles.

## **3 | Des pistes pour développer une gestion plus intégrée et partagée de la ressource en eau**

Installer des modes de gouvernance plus collégiaux, faciliter le dialogue entre des acteurs aux intérêts très différents, parvenir à articuler de façon juste les différents besoins en eau tout en préservant la durabilité de la ressource... Ces évolutions nécessaires se construisent petit à petit. Elles demandent d'agir sur de nombreux fronts, notamment sur le dialogue entre les parties prenantes, indispensable pour poser les bases d'une gestion collective et rendre les arbitrages visibles et discutables. Dans cette perspective, plusieurs expériences montrent l'intérêt des cadres territoriaux de concertation pour désamorcer une partie des tensions liées à la sécheresse : s'ils ne suppriment pas les conflits d'usage, ils les rendent négociables. Les plateformes locales de l'eau, les comités oasiens ou, en France, les dispositifs de type Projets Territoriaux de Gestion de l'Eau, offrent ainsi des espaces où les règles de prélèvement, les priorités et les restrictions peuvent être débattues collectivement.

Au Sénégal ou en Tunisie, ces instances ont contribué à rétablir un dialogue entre agriculteurs, collectivités et services techniques, en particulier lors des périodes de pénurie : elles ont permis de sortir d'une gestion exclusivement administrative ou d'arbitrages implicites.



Le dialogue peut se poursuivre à des échelles plus larges, comme la coopération entre bassins qui offre un cadre pertinent pour dépasser les logiques communales ou sectorielles. Au Burkina Faso, la mise en place d'agences de l'eau et de structures multi-niveaux a permis de relier les décisions locales aux orientations nationales, tout en intégrant les dimensions écologiques et sociales de la gestion de l'eau. Les expériences des bassins pilotes, comme la Comoé ou le Nakambé, montrent que cette articulation est possible, à condition de reconnaître les règles endogènes existantes et d'accompagner les acteurs dans la durée.

Au sein des instances de concertation se discutent très concrètement les modalités de partage de la ressource, qui peuvent prendre différentes formes selon les contextes : tours d'eau concertés, règles locales de pompage ou quotas saisonniers, par exemple. Ces modalités sont d'autant mieux acceptées qu'elles sont associées à des outils simples de suivi des prélèvements et à une communication transparente sur l'état de la ressource. En combinant la formalisation de règles partagées à un suivi collectif des niveaux de nappes, certaines oasis tunisiennes sont parvenues à limiter les usages abusifs et à renforcer la légitimité des décisions, même lorsqu'elles impliquent des restrictions. De manière plus large, l'accès à des informations fiables et partagées sur l'état de la ressource apparaît comme un facteur clé de gouvernance. Grâce au développement de réseaux de piézomètres, à l'inventaire des ouvrages hydrauliques ou à la mise en place de systèmes d'information territoriaux, objectiver les diagnostics et limiter les perceptions d'arbitraire devient possible. Dans plusieurs bassins pilotes au Burkina Faso, ces outils ont contribué à appuyer les décisions des Comités locaux de l'eau (CLE) et à renforcer la crédibilité des règles de gestion, cela, même si leur pérennité reste dépendante des moyens financiers et humains disponibles. Ils peuvent aussi servir à construire des systèmes d'alerte précoce. Dans les Niayes au Sénégal, le suivi citoyen des eaux souterraines et des forages par les Plateformes locales de l'eau constitue un levier d'alerte, de mobilisation et de dialogue politique, renforçant la gouvernance territoriale face au changement climatique et à la pression sur la ressource.

En particulier lorsque que la réalité des ressources disponibles est clarifiée, l'existence d'un dialogue formalisé entre les parties prenantes contribue à rendre possible la réflexion sur les économies d'eau. Sur le terrain, cela peut passer par la diffusion de pratiques sobres en eau à l'échelle d'un territoire donné, de manière à éviter les effets pervers d'une modernisation individuelle non régulée. Lorsqu'elles sont adaptées aux réalités économiques et sociales des territoires et qu'elles s'inscrivent dans des règles collectives, des solutions comme le goutte-à-goutte, le pompage solaire encadré, le drainage maîtrisé ou l'amélioration de la rétention des sols amènent à réduire la demande tout en sécurisant les productions agricoles. Et lorsque le raisonnement des usages ne suffit plus à faire baisser les tensions, la promotion des eaux dites "non conventionnelles", via la réutilisation des eaux usées traitées, la collecte des eaux pluviales ou la recharge artificielle des nappes peut s'avérer un outil utile. Au Cap-Vert, la combinaison de désalinisation pour l'eau potable et de réutilisation des eaux usées en agriculture a ainsi contribué à stabiliser les usages et à réduire les tensions locales, tout en renforçant l'acceptabilité sociale des choix opérés. Mais ces pratiques, si elles permettent de faire baisser à un moment donné la pression sur la ressource, ne sont pas sans effet sur les écosystèmes, notamment aquatiques.



## 4 | Là où il faut aller plus loin

### **Instaurer à toutes les échelles une gouvernance de l'eau plus démocratique**

Il existe des instances locales de gestion de l'eau disposant, sur le papier, de moyens, d'un mandat et d'une reconnaissance institutionnelle. Toutefois, certaines décisions majeures se prennent en dehors de ces cadres de concertation : des négociations déterminantes sur la répartition des usages de l'eau ont lieu entre l'État et certains acteurs sectoriels, en marge des instances pourtant compétentes en théorie. Pour limiter la capacité d'influence de groupes d'intérêts puissants et garantir une équité entre usagers, la prise de décision doit reposer sur des processus transparents et légitimes. Les bases d'une telle gouvernance, nécessaire tant au niveau international que national et local figurent dans les textes associés aux conférences internationales telles que la CNUCLD mais elles demandent à être renforcées et surtout, leur application doit s'accélérer.

### **Bâtir des politiques publiques dans le respect des limites planétaires**

Compte tenu de la raréfaction de l'eau disponible, il devient impératif de construire des politiques publiques qui intègrent une vision prospective, de manière à prendre des décisions compatibles avec les capacités de renouvellement de la ressource, dans le respect des limites planétaires. La rentabilité économique ne peut plus servir à elle seule de boussole. Une telle orientation s'accompagne nécessairement d'une transformation du modèle agricole, se traduisant par un passage à un modèle plus raisonné et moins productif, fondé en particulier sur les principes de l'agroécologie. Une telle transition demande en premier lieu une meilleure articulation entre les politiques de l'eau et de l'agriculture. Elle conduit également à s'interroger sur les besoins eux-mêmes et peut supposer d'assumer collectivement le renoncement à certains usages jugés non essentiels. Un tel choix implique la fixation d'objectifs communs de production, pensés en cohérence avec les limites planétaires, dans le cadre de mécanismes de décision démocratiques.

### **Faire de la transparence et de la connaissance un socle de la décision collective**

La production, le partage et l'accessibilité des données hydrologiques constituent une condition essentielle d'une gestion apaisée de l'eau. Le suivi des prélèvements, des niveaux de nappes, de la qualité de l'eau et des usages permet d'objectiver les situations de tension, de nourrir le dialogue et de renforcer la légitimité des décisions. Ces fonctions relèvent d'un investissement public et collectif de long terme, au même titre que les infrastructures physiques.

### **Investir dans les capacités humaines, sociales et organisationnelles**

La gestion partagée de l'eau repose sur des compétences souvent peu visibles mais déterminantes : médiation, concertation, animation territoriale, coordination intersectorielle. Sans le renforcement de ces capacités - au sein des collectivités, des organisations locales et des services techniques -, la pérennité des dispositifs de gouvernance et leur capacité à évoluer face à l'incertitude climatique ne peuvent être envisagées.

### **Favoriser des mécanismes de financement inclusifs et adaptés**

Les modalités de financement influencent fortement les trajectoires de gestion de l'eau. Pour garantir une efficacité, des mécanismes souples, pluriannuels et accessibles sont nécessaires. L'expérimentation de dispositifs de partage du risque, d'assurance ou de financement territorial de l'eau peut contribuer à sécuriser les transitions dans les contextes les plus fragiles. Le principe du pollueur-payeur, qui n'est pas mobilisé de manière effective aujourd'hui, constitue également une ressource potentielle, alors même que les coûts de potabilisation de l'eau augmentent partout dans le monde.



## Extraits de la bibliographie mobilisée :

Amsallem I. (2025) Note bibliographique D'A26 : Gestion territoriale des ressources en eau. CARI.

Baron, C., Siri, Y., & Belbéoc'h, A. (2022). La GIRE : Un modèle voyageur confronté à la revanche de territoires. *Revue internationale des études du développement*, 248, Article 248. <https://doi.org/10.4000/ried.420>

Ourbak T., Laouimri T. (2024) Face aux sécheresses chroniques, l'idée de recycler les eaux usées fait son chemin. *The conversation*. 10 décembre 2024.

UNESCO (2019) Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019 : Ne laisser personne pour compte, faits et chiffres—UNESCO Bibliothèque

*Ce document se positionne dans le cadre de la dynamique Désertif'actions, qui cherche à mieux comprendre comment améliorer la résilience des territoires à la sécheresse. Il s'appuie sur une analyse bibliographique spécifique ainsi que sur les ateliers pays et les webinaires réalisés en amont de cet évènement qui aura lieu du 25 au 28 mars 2026 à Djerba.*

*Destinée aux participants et aux contributeurs de Désertif'actions, cette note vise à expliciter l'importance de penser une gestion collective de l'eau efficace pour augmenter la résilience de la production agricole dans les zones arides et semi-arides. Elle doit permettre de renforcer l'argumentaire qui pourra être déployé par les représentants de la société civile lors de la COP17 de la CNULCD.*

Liste des pays ayant contribué à cette note à travers leurs ateliers préparatoires : France, Inde, Palestine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tunisie, Yémen.

Retrouvez les rapports des ateliers préparatoires et des webinaires sur le site [desertif-actions.org](http://desertif-actions.org)

Co-organisé par



Nations Unies  
Convention sur la lutte  
contre la désertification



En partenariat avec



Avec l'appui de

